

Rapport de présentation

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Moisson (78)



1c - Évaluation environnementale



20 septembre 2017

SOMMAIRE

1. ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	3
1.1. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	3
1.1.1. <i>Espaces protégés ou inventoriés</i>	3
1.1.2. <i>Réseau Natura 2000</i>	3
1.1.3. <i>Faune, flore et habitats</i>	5
1.1.4. <i>Trame verte et bleue, continuités écologiques</i>	6
1.2. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX.....	6
1.2.1. <i>Effet de serre, qualité de l'air</i>	6
1.2.2. <i>Climat local</i>	6
1.2.3. <i>Qualité des eaux</i>	6
1.2.4. <i>Pollution des sols</i>	7
1.3. DECHETS.....	7
1.4. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	8
1.4.1. <i>Eaux souterraines et superficielles</i>	8
1.4.2. <i>Extraction de matériaux</i>	8
1.4.3. <i>Energie</i>	8
1.4.4. <i>Consommation d'espace</i>	8
1.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	8
1.5.1. <i>Risques naturels</i>	8
1.5.2. <i>Risques technologiques</i>	9
1.6. CADRE DE VIE.....	9
1.6.1. <i>Paysage</i>	9
1.6.2. <i>Nuisances</i>	9
1.7. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	9
2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE DES SECTEURS A PROJET.....	10
2.1. LE FOND DE LA GRANDE VALLEE	10
2.1.1. <i>Biodiversité et milieux naturels</i>	10
2.1.2. <i>Pollution et qualité des milieux</i>	12
2.1.3. <i>Déchets</i>	12
2.1.4. <i>Gestion des ressources naturelles</i>	12
2.1.5. <i>Risques naturels et technologiques</i>	13
2.1.6. <i>Cadre de vie</i>	13
2.1.7. <i>Patrimoine naturel et culturel</i>	13
2.2. AUTRES SECTEURS.....	13
3. MESURES COMPENSATOIRES ET INDICATEURS DE SUIVI.....	14
3.1. MESURES COMPENSATOIRES.....	14
3.2. INDICATEURS DE SUIVI.....	14
4. MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE.....	15
4.1. SOURCES DOCUMENTAIRES	15
4.2. METHODOLOGIE	16

1. ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1. Biodiversité et milieux naturels

1.1.1. Espaces protégés ou inventoriés

La commune est concernée par divers espaces protégés et inventoriés :

- La Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson
- La ZNIEFF de type I du Bois de Freneuse et sablière de Moisson-Mousseaux
- La ZNIEFF de type I du Plan d'eau de Lavacourt
- La ZNIEFF de type II de la Boucle de Guernes-Moisson
- La ZICO de la Boucle de Moisson

Le tableau suivant précise les différents zonages du PLU couverts par ces espaces protégés et inventoriés et l'impact potentiel du zonage sur les milieux naturels :

Espaces protégés ou inventoriés	Zonages du PLU	Remarques	Impacts
Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson	N ; Nzh	Une bande boisée de 15 m est classée en Nj aux Barrières pour garder une zone de transition entre la limite de la Réserve et la zone Uj.	Néant
ZNIEFF de type I du Bois de Freneuse et sablière de Moisson-Mousseaux	N ; Nzh		Néant
ZNIEFF de type I du Plan d'eau de Lavacourt	N		Néant
ZNIEFF de type II de la Boucle de Guernes-Moisson	Principaux : N ; Nzh ; Ne ; A Secondaires : Uj ; Uh ; Nj ; Nh ; Uba	Les secteurs de la ZNIEFF classés en Uj, Uh, Nj, Nh et Uba couvrent de petites surfaces et sont pour la plupart déjà urbanisés ou font partie de jardins privés.	Non significatif
ZICO de la Boucle de Moisson	Tous les types de zonages	La ZICO couvre l'ensemble de la commune	Non significatif

La Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson est concernée par la servitude AC3. L'annexe à la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 9 juillet 2009 liste les sujétions, interdictions nécessaires à la protection de la réserve et les orientations générales de gestion (voir la pièce 5.1).

Le zonage du PLU n'a pas d'impact négatif sur la préservation des espaces protégés et inventoriés. La Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson fait l'objet d'une servitude d'utilité publique.

1.1.2. Réseau Natura 2000

Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire communal :

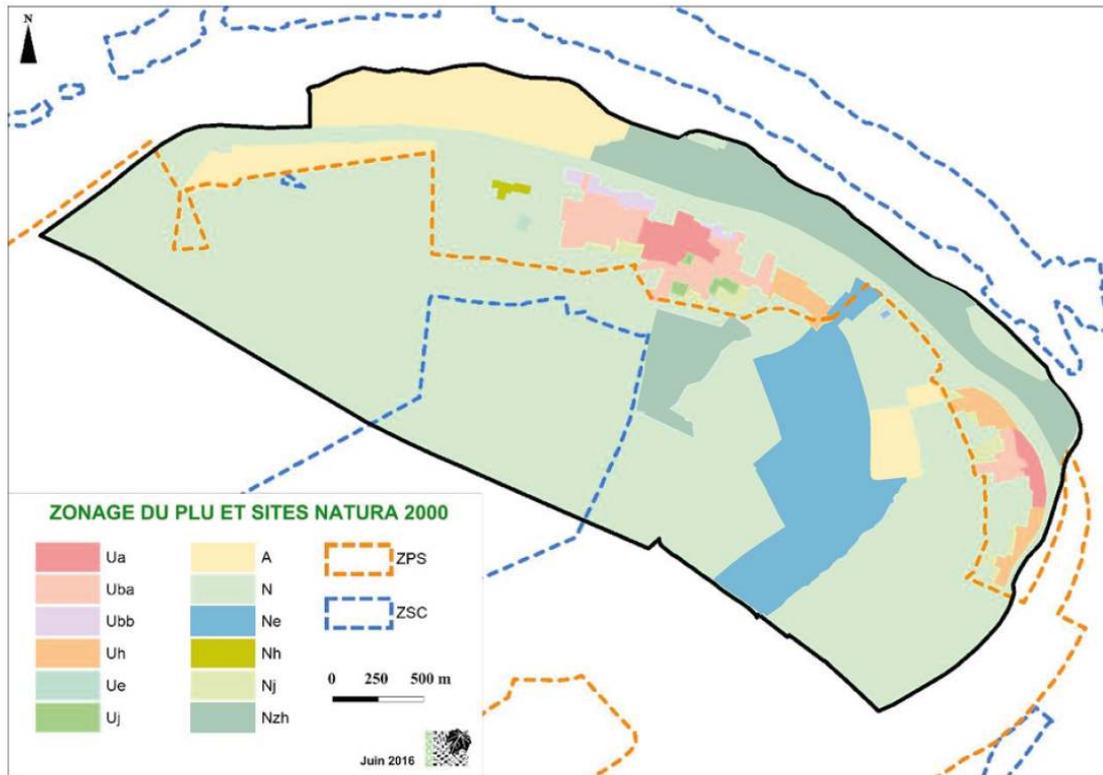
- La ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (FR1112012) qui présente un intérêt ornithologique en période de reproduction et d'hivernage.

- La ZSC des Coteaux et boucles de la Seine (FR1100797) qui présente un intérêt phytoécologique (landes et pelouses acidiphiles et sèches).

Pour rappel, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant présidé à la nomination de ces deux sites Natura 2000 sont rappelés ci-dessous :

ZPS Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny	ZSC Coteaux et boucles de la Seine
<p><u>Espèces d'intérêt communautaire :</u></p> <p>A022 – Blongios nain <i>Isobrychus minutus</i> A023 – Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i> A059 – Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i> A061 – Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i> A067 – Garrot à œil d'or <i>Bucephala clangula</i> A068 – Harle piette <i>Mergus albellus</i> A072 – Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> A073 – Milan noir <i>Milvus migrans</i> A080 – Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> A082 – Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> A133 – Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i> A136 – Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i> A151 – Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i> A166 – Chevalier sylvain <i>Tringa glarola</i> A197 – Guiffette noire <i>Chlidonias niger</i> A193 – Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i> A224 – Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> A229 – Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> A236 – Pic noir <i>Dryocopus martius</i> A238 – Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> A246 – Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> A302 – Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> A338 – Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i></p>	<p><u>Habitats d'intérêt communautaire (* et prioritaire) :</u></p> <p>2330 – Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> 3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 4030 – Landes sèches européennes 5110 – Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) 5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi 6120* – Pelouses calcaires de sables xériques 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) 6230* – Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur des substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentales) 6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages planitaires et des étages montagnard à alpin 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) 7220* – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) 7230 – Tourbières basses alcalines 8160* – Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard 8210 – Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytiques 8310 – Grottes non exploitées par le tourisme 9120 – Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) 9130 – Hétraies de l'Asperulo-Fagetum 9180* – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acetion 91E0* – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</p> <p><u>Espèces d'intérêt communautaire :</u></p> <p>1074 – Laineuse du prunellier <i>Eriogaster catax</i> 1083 – Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i> 1084 – Pique-prune <i>Osmoderma eremita</i> 1088 – Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i> 1303 – Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1304 – Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 6199 – Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i></p>

La carte suivante localise les deux sites Natura 2000 sur fond de plan de zonage :



Site Natura 2000	Zonages du PLU	Remarques	Impacts directs
ZPS Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny	Principaux : N ; Nzh ; Ne ; A Secondaire : Uh	Le zonage Ne couvert par la ZSC correspond à la base de loisirs de Lavacourt, à des terrains de sport et à une station d'épuration. Tous ces espaces sont déjà aménagés et n'accueillent pas d'espèce, d'habitat d'espèce ou d'habitat d'intérêt communautaire.	Néant
ZSC Coteaux et boucles de la Seine	N		Néant

L'état de conservation des espèces, des habitats d'espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant présidés à la nomination des deux sites Natura 2000 n'est pas impacté directement par le zonage du PLU.

Les impacts indirects potentiels sont présentés dans le chapitre 2.

1.1.3. Faune, flore et habitats

Les incidences du PLU sur les zones d'urbanisation futures sont détaillées dans un chapitre spécifique.

D'une manière générale, le PLU aura une influence positive sur la biodiversité grâce à plusieurs points, notamment :

- Plus de 80 % du territoire communal est en zone N ou Nzh.
- Le classement des bois les plus intéressants écologiquement en espaces boisés classés ; ceux situés dans la Réserve Naturelle n'ont pas été classés pour permettre les éventuelles mesures de gestion dans cet espace.
- Au Fond de la Grande Vallée, la suppression de la zone NA du POS transformée en zone N dans le PLU.

- Aux Flots (Lavacourt), la transformation d'une partie de la zone NBb du POS en zone N dans le PLU.
- La mise en zone N des anciennes carrières à l'ouest de Moisson (NDb au POS).
- La réduction de la surface de la zone Ne du PLU (NDa au POS) aux Mares de Dessus les Prés.
- Aux Gravieres, suppression de la zone NBb du POS transformée en zone N au PLU.
- La création de zones Nj et Uj sur les franges au sud du bourg pour faire une transition entre les zones urbanisées et les zones naturelles.

1.1.4. Trame verte et bleue, continuités écologiques

La trame verte et bleue est bien prise en compte dans le PLU :

- L'ensemble des réservoirs toutes sous-trames confondues sont situés en zone N ou Nzh du PLU.
- Les corridors écologiques sont également tous situés en zone N.
- Les mares sont protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme.

1.2. Pollution et qualité des milieux

1.2.1. Effet de serre, qualité de l'air

L'urbanisation future prévue au PLU générera une petite augmentation des déplacements, dont une majeure partie s'effectuera en voiture (trajets domicile – travail). Cela occasionnera donc une très légère augmentation des émissions polluantes dues aux véhicules, qui restera cependant faible par rapport à la totalité des émissions liées au transport du territoire.

De même, l'augmentation du nombre de logement générera une légère augmentation des émissions polluantes dues aux dispositifs de chauffage.

Le futur PLU n'aura donc que des conséquences négligeables sur l'exposition des populations à la pollution de l'air. Par ailleurs, la faible croissance urbaine et la place donnée aux liaisons douces vont dans le bon sens du point de vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1.2.2. Climat local

Ce thème sera développé au chapitre concernant les secteurs de projet.

1.2.3. Qualité des eaux

La commune est desservie par un système de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, de type séparatif.

Eaux usées

La Station de Moisson, de type boues activées en aération prolongée, a été mise en service en 1986. Elle dispose actuellement d'une capacité nominale de 1 417 équivalents-habitants pour une charge entrante de 699 EH en 2014 (source : portail d'information sur l'assainissement communal). Elle traite les eaux usées de la Commune de Moisson, de la base de loisirs de Moisson-Mousseaux et également celles de la commune de Mousseaux-sur-Seine, qui sont acheminées par un collecteur de transfert qui traverse la base de loisirs.

La station est conforme en équipement et en performance chaque année depuis 2008 (première donnée disponible sur le portail web).

Pour permettre un traitement optimal des eaux usées dans le futur en répondant aux contraintes d'urbanisation et environnementales, la commune de Moisson relayée par la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France a engagé la restructuration et l'extension de la station d'épuration actuelle, ce qui portera sa capacité à 2000 équivalents-habitants. Les travaux sont en voie d'achèvement, la station d'épuration sera mise en service au 1^{er} trimestre 2017.

Eaux pluviales

Le réseau de collecte des eaux pluviales dessert le bourg ainsi que Lavacourt. Le milieu récepteur est la Seine. Aucun problème particulier concernant le réseau d'eaux pluviales n'a été signalé.

Eau potable

L'eau potable est d'origine souterraine provenant de deux forages situés à Moisson et Freneuse.

Le captage de la Vacherie à Moisson est doté de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 décembre 2001, lequel impose des servitudes d'utilité publique. Le forage est proche de la Seine, situé dans un secteur naturel non urbanisé. Il n'existe que quelques habitations à l'intérieur des périmètres de protection du captage.

Le périmètre rapproché se trouve presque entièrement en zone N, à l'exception d'une petite zone agricole située en bordure de Seine. Le périmètre éloigné se trouve lui aussi en grande partie en zone N, à l'exception du cimetière et d'un petit secteur en zone Uha, qui correspond à quelques habitations de l'ouest du bourg. Toute la surface des périmètres figure en zone d'assainissement collectif au plan de zonage d'assainissement.

Un autre captage est situé sur la commune, le forage des Naudières, à l'arrêt depuis 2005 en raison de pollution aux pesticides. Un traitement de la ressource est à envisager. Les périmètres de protection sont maintenus et figurent dans les servitudes d'utilité publique. Ces périmètres incluent une partie du bourg (en assainissement collectif) et la quasi-totalité du terrain de golf.

Le Plu n'aura que de très faibles incidences sur la qualité des eaux. La compatibilité du Plu avec les objectifs du Sdage est traitée au chapitre 3.4.2 de la partie 1a du rapport de présentation.

1.2.4. Pollution des sols

La base de données BASIAS mentionne 5 sites inventoriés sur le territoire communal, dont l'activité est terminée dans tous les cas :

- Société Frazzi : fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; de mortier (non localisé)
- Ancienne décharge d'ordures ménagères (site remis en état)
- Ancienne fonderie (dans le bourg)
- Ancienne station service (en bordure de la VC 2, à l'entrée est du bourg)
- Ancienne centrale de criblage MORILLON CORVOL.

L'ancienne fonderie et l'ancienne station service sont situées en zone urbanisée. En cas de projet à proximité immédiate, il reviendrait à son porteur de réaliser les investigations nécessaires afin de détecter la présence éventuelle d'une pollution et, en cas de résultat positif, de prendre les mesures rendues nécessaires par la réglementation en vigueur.

La base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif n'inventorie aucun site sur la commune.

1.3. Déchets

La collecte et le traitement des déchets sont actuellement assurés par SEPUR, implanté à Plaisir. La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables s'opère au porte à porte et celle du verre et du papier en apport volontaire (plusieurs bornes de tri sont installées sur le territoire communal).

Pour les autres déchets, la commune de Moisson ne possédant pas sa propre déchèterie, les habitants se déplacent vers la déchèterie de Freneuse.

SEPUR sera en capacité d'absorber de façon satisfaisante la quantité supplémentaire induite par l'urbanisation future prévue. La fréquence et l'organisation de la collecte et la situation des points d'apport volontaire sont conformes aux besoins de la commune.

1.4. Gestion des ressources naturelles

1.4.1. Eaux souterraines et superficielles

L'alimentation en eau potable est assurée par les forages de Galicet (situé sur la commune de Freneuse) et de la Vacherie à Moisson, qui captent les eaux de (à compléter). L'eau distribuée est de bonne qualité et conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...) (source : Bilan 2015, ARS).

La consommation en eau potable des extensions urbaines envisagées pourra être prise en charge par les équipements actuels, étant donné le petit nombre de logements supplémentaires.

1.4.2. Extraction de matériaux

Sans objet.

1.4.3. Energie

L'utilisation de la biomasse (bois de chauffage, plaquettes, granulés...) est tout à fait adaptée dans les logements individuels (chaudières ou poêles). Rappelons que les chaudières et équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses doivent remplir certaines conditions de performances environnementales (rendement énergétique, concentration moyenne en monoxyde de carbone).

L'énergie solaire peut, elle, être mise en œuvre à l'échelle des constructions individuelles, à condition que l'intégration des panneaux solaires soit encadrée par des règles architecturales permettant de préserver le paysage et la qualité patrimoniale de la commune.

Le règlement indique (zones Ua, Uh, A, N) que « En toiture, les systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques sont autorisés, y compris sur les constructions existantes, sous réserve :

- qu'ils soient de ton uni,
- qu'ils soient disposés en cohérence avec les ouvertures en toiture et façade,
- que la nappe de panneaux reste d'une forme simple et d'un seul tenant ».

Le guide de recommandation du Caue figure en annexe, afin d'aider à l'application du règlement.

1.4.4. Consommation d'espace

La consommation d'espace est traitée au chapitre 4.2.3 de la partie 1a du rapport de présentation.

1.5. Risques naturels et technologiques

1.5.1. Risques naturels

La commune de Moisson est concernée par un risque naturel majeur d'inondation qui fait l'objet d'un PPRI (plan de prévention du risque d'inondation) vallée de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines, approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2007.

Le zonage du PPRI s'impose au plan local d'urbanisme. Le risque inondation a bien été pris en compte : le tracé délimitant les secteurs constructibles a été défini au plus près des limites du plan de prévention des risques d'inondation et prend en compte les risques afférents aux différentes zones du Ppri. Ainsi, certains secteurs constructibles au Pos actuel concernés par la zone inondable exposée à des aléas très forts sont classés en zone naturelle où seule l'évolution du bâti est autorisée.

Le Plu intègre dans le zonage mais aussi dans le règlement, les données issues du Ppri

Les autres risques naturels concernant le territoire communal sont non majeurs.

L'aléa retrait gonflement des argiles est faible en bordure de Seine et sur les îles, il est a priori nul sur le reste du territoire communal.

En bordure de Seine (y compris le hameau de Lavacourt, la base de loisirs), les terrains sont très sensibles aux risques de remontée de nappes, la sensibilité s'atténue rapidement (faible sensibilité) vers le centre de la boucle. Les zones de sensibilité très élevée (nappe affleurant) se trouvent dans le zonage du PPRI.

Aucune cavité souterraine n'est répertoriée sur la commune (base BD cavités du BRGM).

1.5.2. Risques technologiques

La commune de Moisson n'est concernée par aucun risque technologique.

1.6. Cadre de vie

1.6.1. Paysage

La totalité du territoire communal se trouve dans le site inscrit des *Boucles de la Seine de Moisson à Guernes* (arrêté du 18 janvier 1971).

Une partie du territoire appartient au site classé des *Falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson* (arrêté du 16 juillet 1990).

Le territoire possède des points de vues paysagers remarquables dus à sa situation en bord de Seine et à son histoire, dont son passé impressionniste. Les spécificités pittoresques de Moisson sont les berges de Seine, les points de vue sur les falaises et sur le village de Vêtheuil.

Le futur Plu préserve la qualité architecturale et paysagère des structures urbaines de Moisson et Lavacourt via les articles 5 du règlement sur la *qualité urbaine, environnementale et paysagère*.

1.6.2. Nuisances

Sur la commune de Moisson, aucune infrastructure de transports terrestres ne fait l'objet de classement au titre des secteurs affectés par le bruit. Aucune autre source importante de nuisance n'est recensée.

L'urbanisation future prévue au PLU provoquera une petite augmentation des déplacements, dont une majeure partie s'effectuera en voiture (trajets domicile – travail). Cela occasionnera donc une légère augmentation des émissions sonores dues aux véhicules, qui restera cependant faible par rapport à la totalité des émissions du territoire.

Le futur PLU n'aura donc qu'une conséquence négligeable sur l'exposition des populations aux nuisances sonores.

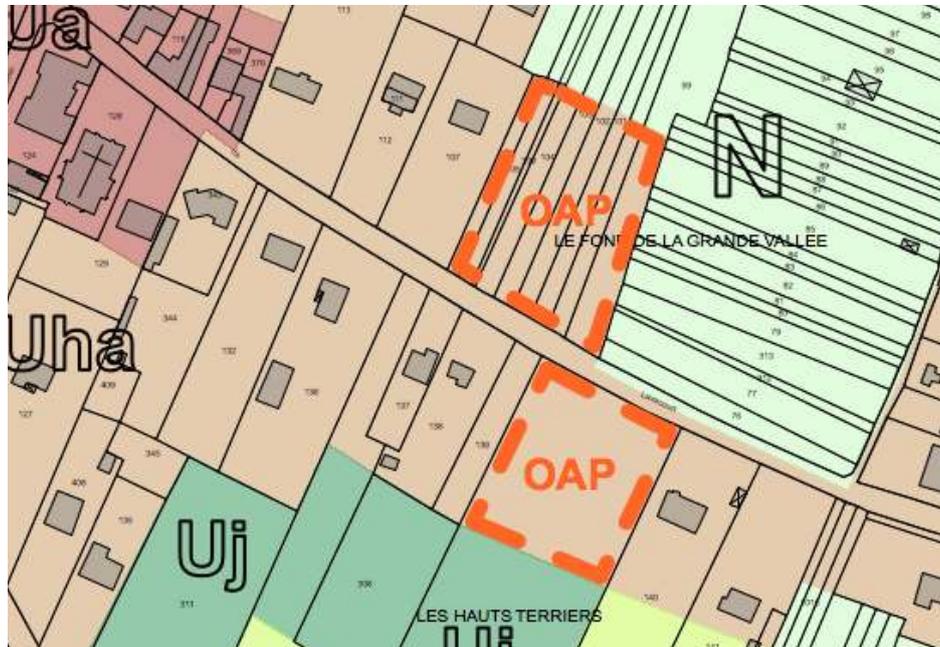
1.7. Patrimoine naturel et culturel

L'incidence du projet de PLU sur le patrimoine naturel a déjà été traitée au chapitre 1.1.

L'incidence du projet de PLU sur le patrimoine culturel, architectural et paysager, est traitée au chapitre 4.2.3 de la partie 1a du rapport de présentation.

2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE DES SECTEURS A PROJET

2.1. Le Fond de la Grande Vallée



2.1.1. Biodiversité et milieux naturels

- **Espaces protégés ou inventoriés**

Aucun espace protégé n'est présent sur le secteur à projet des Hauts Terriers. Seules la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson et la ZNIEFF de type II de la Boucle de Guernes-Moisson sont présentes respectivement à 170 et 130 m au sud de ce secteur.

Les habitats et les espèces étant très distincts entre le secteur à projet et ces espaces protégés ou inventoriés, l'urbanisation du site n'aura pas d'impact sur ceux-ci.

- **Réseau Natura 2000**

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur ce secteur à projet, mais deux sont situés à proximité :

- La ZPS Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (FR1112012) située à 175 m au sud.
- La ZSC Coteaux et boucles de la Seine (FR1100797) située à 540 m au sud-ouest.

Aucun habitat d'intérêt communautaire, aucune espèce et aucun habitat d'espèce d'intérêt communautaire ayant présidé à la nomination de ces deux sites Natura 2000 ne sont présents sur ce secteur à projet.

L'aménagement de ce secteur ne portera pas atteinte à l'état de conservation de ces espèces et habitats d'intérêt communautaire.

- **Faune, flore et habitats**

Le site de l'OAP situé au sud de la route de Lavacourt est couvert par plusieurs alignements de résineux. Ils accueillent une faune et une flore peu diversifiées.

Celui situé au nord de la route est représenté par une friche arbustive constituée essentiellement de jeunes Chênes. Le Merisier, l'Aubépine et le Troène y sont également présents. Cette friche est probablement issue d'une prairie pâturée qui a été abandonnée, ce qui a conduit à la fermeture du milieu. La diversité faunistique est assez faible. Elle accueille quelques Oiseaux tels que le Merle noir, la Fauvette à tête noire ou le Pouillot véloce.



Plantation de résineux sur le site de l'OAP au sud de la route de Lavacourt

L'urbanisation de ce secteur à projet n'aura pas d'impact significatif sur la faune, la flore et les habitats.

- **Trame verte et bleue, continuités écologiques**

Ce secteur à projet ne fait pas partie d'un réservoir de biodiversité ou d'un corridor écologique. Le réservoir de biodiversité le plus proche se situe à plusieurs dizaines de mètres au sud et correspond globalement au périmètre de la Réserve Naturelle.

Aucun impact n'est à prévoir sur la préservation de la trame verte et bleue.

2.1.2. Pollution et qualité des milieux

- **Effet de serre, qualité de l'air**

Ce thème a déjà été traité au chapitre « Incidences globales du Plu sur l'environnement », il n'existe aucune spécificité à signaler sur ce secteur.

- **Climat local**

Les deux secteurs d'OAP situés de part et d'autre de la route constituent des sites d'implantation plutôt favorables du point de vue du climat local. Ils sont insérés dans l'urbanisation déjà existante et de ce fait bénéficient d'une position relativement abritée, grâce à la végétation et au bâti, notamment des vents dominants de direction sud-ouest. Par ailleurs, la falaise de rive droite de la Seine doit offrir une certaine protection contre les vents de nord-est et de nord.

- **Qualité des eaux**

Le secteur se situe en zone d'assainissement collectif, les futures habitations seront raccordées à la station d'épuration, dont la capacité est suffisante et qui en outre est en cours de restructuration.

Une petite partie du secteur d'OAP situé au sud de la route se trouve à l'intérieur du périmètre de protection du captage des Naudières. Il n'y aura aucune pollution possible par les eaux usées (assainissement collectif) mais il serait intéressant de transmettre aux futurs habitants des recommandations de non utilisation de pesticides dans les jardins. Ces recommandations seraient utiles pour toutes les habitations situées dans le périmètre de protection du captage.

- **Pollution des sols**

Aucun site Basias (anciens sites industriels et activités de service) n'est inventorié sur ce secteur, ni à proximité immédiate.

2.1.3. Déchets

Ce thème a déjà été traité au chapitre « Incidences globales du Plu sur l'environnement », il n'existe aucune spécificité à signaler sur ce secteur.

2.1.4. Gestion des ressources naturelles

- **Eaux souterraines et superficielles**

Ce thème a déjà été traité au chapitre « Incidences globales du Plu sur l'environnement », il n'existe aucune spécificité à signaler sur ce secteur.

- **Extraction de matériaux**

Sans objet.

- **Energie**

Ce thème a déjà été traité au chapitre « Incidences globales du Plu sur l'environnement », il n'existe aucune spécificité à signaler sur ce secteur.

- **Consommation d'espace péri-urbain**

Les deux secteurs d'OAP, situés respectivement côté nord et côté sud de la route de Lavacourt, ont chacun une superficie d'environ 0,4 ha, et totalisent donc 0,8 ha, soit environ 8 000 m².

Cette consommation d'espace concerne une friche arbustive côté nord et des alignements de résineux côté sud, l'ensemble étant de faible intérêt écologique.

Cette consommation sera donc de faible incidence, aussi bien du point de vue de la surface que de l'usage des terrains

2.1.5. Risques naturels et technologiques

- **Risques naturels**

Le secteur est concerné par un aléa lié au retrait gonflement des argiles a priori nul. Il se trouve en dehors du zonage réglementaire du Plan de prévention du risque inondation « Seine et Oise ».

- **Risques technologiques**

Aucun risque technologique n'est présent sur ce secteur, ni sur l'ensemble de la commune.

2.1.6. Cadre de vie

- **Paysage**

Le cadre de vie est de qualité, avec des vues possibles sur le coteau de rive droite de la Seine, et un environnement de jardins plus ou moins arborés.

- **Nuisances**

Aucune nuisance n'a été recensée dans ce secteur.

2.1.7. Patrimoine naturel et culturel

Le secteur se trouve en site inscrit, mais en dehors du site classé.

2.2. Autres secteurs

Le site du Fond de la Grande Vallée est le seul secteur notable du territoire communal que le projet de PLU est susceptible de modifier, toutes les autres parcelles urbanisables étant des dents creuses de superficie réduite déjà occupées par des jardins.

Un seul point est à noter, qui correspond à l'emplacement réservé n° 1, destiné à l'extension du cimetière, entouré en rouge ci-contre.

Il s'agit d'un secteur boisé (chênaie), sans intérêt écologique particulier, mais dont la surface paraît excessive en regard de la surface actuelle du cimetière et aussi du vaste espace libre restant au sud et à l'ouest, qui est actuellement en herbe et directement utilisable, sans déboisement. Il est recommandé d'attendre que cet espace libre soit presque entièrement consommé avant de procéder au défrichement de l'emplacement réservé.



3. MESURES COMPENSATOIRES ET INDICATEURS DE SUIVI

3.1. Mesures compensatoires

La mise en œuvre du PLU de Moisson n'aura pas de conséquences dommageables sur l'environnement et ne nécessite donc pas de mesures compensatoires.

3.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi proposés sont les suivants :

Thématiques	Paramètres	Sources	Indices	Valeur de l'indice à ce jour	Échéance
Biodiversité	Mares protégées au titre de l'article L.151-23°	Mairie	Nombre de mares protégées existant à la date d'évaluation de l'indice	3 mares protégées	Annuelle avec bilan des évolutions à 3 et 6 ans
	Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L.151-23°	Mairie	Linéaire d'alignement d'arbres protégé Lieu-dit la Vacherie	260 m (côté nord de la voie) 250 m (côté sud de la voie)	Annuelle avec bilan des évolutions à 3 et 6 ans
	Espaces boisés classés	Mairie	Surface d'EBC réellement boisée	140,7 ha	3 et 6 ans
Logements	Production de logements et taille des logements	Mairie	Nombre de logements	Sans objet	3 et 6 ans
Qualité de l'air – Déplacements	Évolution du linéaire de circulations douce	Mairie	Linéaire créé	nul	3 et 6 ans
Activités	Activités agricoles	Mairie, RGA	SAU communale		3 et 6 ans
Sources de pollution	Assainissement des eaux usées	Portail d'information sur l'assainissement communal	Assainissement collectif : suivi du fonctionnement de la station d'épuration et de l'adaptation de sa capacité avec l'évolution de la population, de la qualité des rejets, de la résorption des dysfonctionnements du réseau - Assainissement autonome : surveillance de la conformité des installations	En 2015 Charge maximale en entrée : 1417 EH Conformité en équipement : oui Conformité en performance : oui	Annuelle avec bilan des évolutions à 3 et 6 ans

Thématiques	Paramètres	Sources	Indices	Valeur de l'indice à ce jour	Échéance
	Eaux pluviales	Permis d'aménager / services techniques	Aménagements réalisés (noues, fossés, zone humide) avec le linéaire et/ ou la surface	Sans objet	3 et 6 ans

4. MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE

4.1. Sources documentaires

Bibliographie

BIODIVERSITA, EXIT, AEV (2009) - Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Boucle de Moisson (78). Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, 171 p.

BISSARDON, M., GUIBAL, L. & RAMEAU, J.C. (1997) - *Corine biotopes* - Version originale - Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217p.

FERNEZ T. et CAUSSE G. (2015). *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France*. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.) (2015) – *Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France. Paris. 2 volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique : 224 p.

LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2004) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines* (5^e édition), Ed. du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.

LELAURE B. et al. (2010) - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112012 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ». Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, Paris, 143p.

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS (2007) - Document d'objectifs du site « Coteaux et boucles de la Seine ». Direction Régionale de l'Environnement Île-de-France, 220 p.

Webographie

<http://www.inpn.fr>

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp>

<http://www.geoportail.gouv.fr/>

<http://inventaire-forestier.ign.fr/>

<http://www.yvelines.fr>

<http://www.faune-iledefrance.org>

<http://sigessn.brgm.fr/>

<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles#/dpt/78>
<http://www.sitreva.fr/>
<http://basias.brgm.fr/>
<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/>

4.2. Méthodologie

La première étape de l'évaluation environnementale consiste à établir l'état initial de l'environnement du territoire concerné par le plan. Toutes les thématiques ont été prises en compte, de façon proportionnée aux enjeux en présence : une thématique à fort enjeu sur le territoire est traitée de façon plus approfondie qu'une thématique à enjeu faible ou sans enjeu.

Toutes les thématiques ont été balayées :

Thématique	Contenu
Biodiversité et milieux naturels	Espaces inventoriés ou protégés, réseau Natura 2000, faune, flore, habitats, trame verte et bleue, zones humides
Pollution et qualité des milieux	Qualité de l'air, qualité des eaux (eaux usées, eaux pluviales), pollution des sols
Déchets	Organisation de collecte et de traitement des déchets
Gestion des ressources naturelles	Eau potable, protection des captages, extractions de matériaux, énergie, consommation d'espace
Risques naturels et technologiques	Inondations, remontée de nappes, aléa retrait gonflement des argiles
Cadre de vie	Paysage, points de vue, bruit, autres nuisances
Patrimoine naturel et culturel	Monuments historiques protégés, patrimoine architectural, sites inscrits, sites classés

Pour chaque thématique, les principaux enjeux ont été dégagés de façon à être pris en compte de façon appropriée dans le projet de plan.

Les études concernant les milieux naturels ont tout d'abord pris en compte les données existantes et notamment :

- Base de données FLORA du conservatoire botanique national du bassin parisien
- Base de données INPN
- Site Internet collaboratif rassemblant des données naturalistes de toute l'Île-de-France : www.faune-iledefrance.org
- Données des deux DOCOB concernant les deux sites Natura 2000.

Des sorties de terrain (7 mai et 10 juillet 2015, 18 mars 2016) ont permis d'inventorier la faune, la flore et les habitats, notamment sur les secteurs pressentis pour l'urbanisation.

L'analyse des incidences a ensuite consisté à évaluer comment l'environnement communal, dans toutes ses composantes, allait être modifié, ou pas, par le projet de PLU. Cette analyse a été menée de façon cartographique et qualitative, les faibles incidences probables du projet ne nécessitant pas la mise en œuvre de méthodes numériques (modélisation, calculs...).

Ont été particulièrement examinés :

- Les limites des diverses zones
- Le règlement appliqué à chaque zone, pour les zones naturelles d'une part, pour les zones urbaines d'autre part
- La nature et la localisation des éléments repérés au titre de l'article L.151-23°
- La délimitation des espaces boisés classés.

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors de l'évaluation environnementale du projet.